

A l'heure où l'on plante des arbres pour compenser notre empreinte carbone, alors que la filière bois-énergie est l'une des voies de valorisation de la biomasse, au moment où les incendies de cet été caniculaire dévastent de façon tragique certaines régions, nous vous proposons un regard inhabituel de consommateur sur un aspect important de notre vie quotidienne : la forêt ; et pour illustrer notre propos, nous avons choisi un lieu proche de Poitiers, un des poumons verts de la ville : les Bois de Saint Pierre.

Pour nous accompagner et nous guider, nous avons sollicité M. BURGUN Pascal, technicien forestier territorial, chargé de la gestion de cet espace ô combien utile et apprécié.

L'entretien a été réalisé le mercredi 3 août, à 9 h du matin, à l'ombre et à la fraîche.

Propos recueillis par Frédéric et Viviane Siuda.

La propriété des Bois de St Pierre (250 ha environ), acquise par la municipalité de Poitiers en 1967, à 8 km du centre-ville, est placée sous le principe d'une loi dite du régime forestier, et qui confie à l'ONF la gestion des forêts communales. Aujourd'hui, l'ONF gère 160 ha du Bois de St Pierre sur les 250 qu'elle comprend.

Toute la partie base de loisirs comportant des jeux ou structures d'accueil, les équipements, le parc zoologique... dépend en revanche de la municipalité de Poitiers.

1) Rôle de l'Office national des Eaux et Forêts dans la gestion des espaces naturels.

M. Burgun met tout de suite les pendules à l'heure : depuis 1964, « ils ont perdu les eaux », dit-il.

« L'ONF est un EPIC, établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture et du ministère de la transition écologique. Nous devons à la fois valoriser la forêt dans le cadre d'une économie durable, favoriser la biodiversité et accueillir le public ».

33 % du territoire français sont boisés, dont 25 % sont gérés par l'ONF (dans ces 25 % il y a 35 % de forêts domaniales et 65 % de forêts communales). Tout le reste est du domaine privé.

L'action de l'ONF s'appuie sur une gestion multifonctionnelle où l'on relève 4 tiroirs : un tiroir économique, un tiroir environnemental, un tiroir social (avec accueil d'un public) et un tiroir concernant la protection ».

2) Quels sont vos responsabilités et vos secteurs d'activité

« Chaque forestier a la responsabilité d'une ou plusieurs forêts. Mon secteur couvre les 800 ha de la forêt de St Sauvant + 4 forêts communales (400 ha). Les Bois de St Pierre, le bois de Givray, celui de Nouaillé-Maupertuis et également celui de Fontaine le Comte. Sur la Vienne il y a 6 collègues techniciens + un autre établi en nord Deux-Sèvres + un responsable. J'ai donc une responsabilité juridique avec un côté régalien (respect des lois), je suis assermenté, avec la possibilité de dresser procès-verbal ».

3) Que dire de la gestion dite « durable »

« L'objectif N° 1 du forestier, c'est d'avoir une forêt en bonne santé et une forêt qui se renouvelle elle-même. Pour un forestier, faire une plantation parce que ça n'a pas marché avant, c'est un échec. Quand on parle de gestion durable, on travaille sur un temps long, Par exemple, pour la gestion du chêne, on va jusqu'à une exploitabilité des bois de 200 ans.

La forêt pourrait très bien se débrouiller sans l'homme. Tout dépend de ce qu'on entend par forêt et ce qu'on attend d'elle : pour l'un ce sera le tas de bois, l'autre ce seront les trous de pic-vert et le bois mort, l'autre sera un espace hyper propre ou l'on passe le roto fil, et pour l'autre encore ce seront des alignements rectilignes d'arbres plantés... Il y a toujours des risques lorsqu'on introduit des nouvelles essences. En 1955, l'ancien propriétaire avait eu des subventions pour planter des sapins Nordmann dans la partie sud. Ces sapins, en 2003 et 2004, avec la sécheresse, ont tous dépéri.

Il y a toujours eu des feux de forêts, des attaques d'insectes, des tempêtes, mais ces événements, outre qu'ils prennent souvent une ampleur tragique et arrivent plus fréquemment, sont aujourd'hui fortement médiatisés. Le forestier doit être humble, savoir observer, savoir s'adapter : en 1955, les conditions climatiques étaient différentes d'aujourd'hui, d'où la perte de ces Norman vieux de 55 ans ».

Notre travail s'appuie sur un document de gestion établi pour 20 ans ; dans la première étape nous effectuons des bilans de la gestion passée, et effectuons des inventaires, prises de mesures, comptage d'arbres, cartographie, zonage des milieux rares, riches et sensibles....

Une fois ces bilans et descriptions faites, des discussions s'engagent avec les élus pour définir les choix et les orientations à venir : projets touristiques, projets environnementaux, programme de coupes annuel, programme et chiffrage des travaux à prévoir. Ce document contractuel passe ensuite en préfecture pour validation.

4) A quoi sert le bois coupé dans nos forêts ?

« Dans les fonctions de la forêt il y a une fonction de production ; aujourd'hui l'ONF alimente la filière bois française à hauteur de 40 % (ventes publiques de bois, contrats pour les scieries...)

Par ailleurs, n'oublions pas qu'un des principaux rôles de la forêt est de fixer du carbone,

La gestion de la forêt publique s'appuie sur un document de gestion qui prévoit un prélèvement régulier, avec des revenus financiers et des dépenses (travaux). Mais le forestier ne marque pas un arbre uniquement pour sa valeur, mais parce que cet arbre est en train de dépérir, ou parce qu'il empêche la croissance d'un voisin, ou parce qu'il fait de l'ombre à des jeunes pousses qui ont besoin de lumière pour croître. La gestion durable, c'est d'abord s'occuper de l'intérêt de l'arbre et de la forêt, avant de s'occuper des revenus. Et toujours dans un état d'esprit d'amélioration de la qualité du bois et du milieu dans lequel il évolue. Mais quand l'intérêt économique prend le dessus, alors on peut s'en écarter.

Dernièrement l'ONF et la forêt privée ont fourni des vieux chênes destinés à la réfection de la charpente de la cathédrale Notre Dame. C'est une bonne publicité pour les forestiers quand on pense que seul l'incendie a pu détruire des poutres de plusieurs siècles ; paradoxalement, ces poutres illustrent un temps long, plusieurs siècles, mais aujourd'hui, nous sommes sur des temps de plus en plus courts : avec les risques climatiques, la crainte augmente de perdre ces beaux arbres et donc, on les coupe plus tôt ; sans parler de la pression de la rentabilité rapide ».

5) Les Bois de Saint Pierre, quel constat pouvez-vous en faire ?

« Aujourd'hui, l'indicateur de la bonne santé d'une forêt, c'est : y a-t-il beaucoup d'arbres malades, secs, renversés... ?

En l'occurrence et aujourd'hui, les bois de Saint Pierre sont plutôt en bonne santé.

On surveille, on anticipe, on prépare les rotations ; par exemple avoir une forêt avec uniquement des chênes de 200 ans ne serait pas nécessairement une bonne chose, car il faudrait la renouveler d'un seul coup, dans la précipitation et donc trop brutalement ;

Quant à la faune, la présence du public est évidemment dérangeante. Si j'étais un chevreuil, je n'irais pas dans les bois de St Pierre mais autour (rires !).

Avec la nouvelle municipalité de Poitiers, une discussion est entamée sur la nécessité de créer des zones de quiétude.

A l'inverse, si vous m'appellez un jour pour me dire : en pleine journée j'ai vu 15 chevreuils, 10 cerfs, et autant de sangliers, c'est qu'il y en a trop. Et il y aura obligatoirement une pression sur la végétation pour la nourriture, et donc sur le renouvellement de la forêt. Le forestier parle alors d'un équilibre sylvo--cygénétique, forêt/gibier.

Concernant les espèces, le sanglier n'est pas l'ennemi du forestier, mais plutôt de l'agriculteur. Mais le chevreuil et le cerf, eux se nourrissent de jeunes pousses et font des dégâts dans les plantations même protégées. Il y a des régions en France où l'on ne peut plus renouveler la forêt naturellement ; dans les Vosges, les cerfs qui se déplacent en groupes, grignotent tout ce qui pousse en dessous de deux mètres. On est obligé d'engrillager des parcelles entières de plusieurs hectares pour assurer un renouvellement qui devient très couteux pour le propriétaire. Pour suivre ces dégâts et la pression du gibier dans ces massifs forestiers, des zones témoins enclos-exclos sont engrillagées sur 50 m2. A l'intérieur de ces zones, c'est la luxuriance, et à l'extérieur, le sol est complètement nu. Aujourd'hui, la forêt ne suffit plus pour nourrir de trop grandes populations qui ne cessent d'augmenter. Même dans les Bois de St Pierre mais à une moins grande échelle, où on a dû entourer des zones de plantations avec des fils électrifiés dont on peut encore voir les piquets avec des isolateurs ».

6) Constatez-vous des irrégularités, voire des infractions ?

Assermenté, M. Burgun a la possibilité de dresser des procès-verbaux.

« Ce qui compte en premier lieu dans une forêt comme les Bois de St Pierre où il y a beaucoup de fréquentation, c'est une bonne organisation sectorielle. Un ou plusieurs parkings, avec des barrières pour limiter la circulation des véhicules à l'intérieur du massif, des panneaux de signalisations ; déjà, les limites sont fixées. C'est 80 % de soucis en moins. Imaginez ce qui se passerait si toutes les voies étaient en accès libre... Ici, dans les Bois de St Pierre, on se promène sans risque, sans voir aucun véhicule motorisé (sauf pour les services)

Concernant les déchets, nous avons beaucoup moins de problèmes qu'avant depuis la mise en place des déchetteries .De plus, le simple fait que les véhicules ne puissent pas rentrer dans la forêt, freine considérablement les dépôts sauvages.

Autre information : certains panneaux de forêts privées peuvent vous sembler provocateur voire agressifs pour certains, (un panneau indique dans une partie privée par exemple « entrée interdite ») mais, précise M. Burgun, « la forêt privée appartient à un propriétaire,

vous n'êtes pas chez vous ; parlez-en à ces propriétaires de Dordogne qui voient défiler sous leurs fenêtres des dizaines de cueilleurs avec des paniers remplis de cèpes qui seront revendus sur le marché... même chose pour le bois de chauffage dérobé dans les forêts...

Et pour conclure :

Le métier de forestier devient très complexe à exercer avec tous les enjeux que peut nous apporter la forêt : entre la production de bois, la protection des sols et des espèces, l'accueil du public, l'amélioration de la biodiversité et l'équilibre forêt-gibier, nous devons satisfaire aux demandes de tous. Sauf que la seule rémunération du propriétaire aujourd'hui c'est le bois coupé et vendu. Alors que les constats et les demandes de la société d'avoir plus de nature, plus de biodiversité sont fortes.

La question que je pose, qui paie quoi ?

Le propriétaire forestier n'obtient de l'argent que s'il coupe et vend un arbre ; on ne vous donne pas d'argent pour conserver de la diversité et des arbres morts; d'où l'apparition de gestions industrialisées de forêts ;

Cependant, si demain on intègre un nouveau concept qui est de dire, on veut de la biodiversité, il faudrait pouvoir indemniser le propriétaire afin qu'il gère sa forêt d'une manière plus soutenable.

Ayons confiance aussi en la faculté d'adaptation des essences en place : aujourd'hui, les jeunes pousses semblent s'adapter à la chaleur, à la sécheresse, mais il faut également accélérer la recherche et les expérimentations concernant d'autres essences comme le fait l'ONF avec des îlots d'avenir de plusieurs essences sur de petites surfaces mais dont les résultats seront longs à attendre.

Une forêt est un système très complexe comprenant des milieux ouverts et des milieux fermés avec des interactions. Plus le milieu sera diversifié, plus les essences et la biodiversité qui l'accompagne seront variés riches et résistants. Planter des arbres ne constituera pas une forêt tout de suite, mais une étape. »

Je ne peux m'empêcher d'évoquer ici le concept d'aménité :

« Est « amène » ce qui est aimable, agréable et suscite du plaisir ; pour une personne, le mot évoque un caractère affable et qui dénote de l'amabilité. Le terme s'emploie aussi pour la biodiversité.

Une aménité environnementale désigne tout aspect de l'environnement appréciable pour l'homme dans un lieu particulier ; a priori, les aménités environnementales sont gratuites, offertes par la nature, non quantifiables par de l'argent : la qualité de l'air, le calme, la beauté d'un site... Ces bois de Saint Pierre n'entrent ils pas dans cette catégorie ? »